

CARIBBEAN CULTURAL FESTIVAL : FESTAG GUADELOUPE 1986 .

COLLOQUE ECONOMIQUE : LES PAYS CARAIBEENS ACTEURS OU SPECTATEURS
DE LEUR DEVELOPPEMENT , Pointe à Pitre : 31 juillet - 2 aout 1986

Les émigrations caraïbéennes : soupape de sécurité ou handicap au développement ?
par Jean-Pierre Guengant , ORSTOM * , Centre de la Guadeloupe .
*(Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer)

INTRODUCTION

Constatant il y a quelques années le caractère massif des émigrations caraïbéennes ,Eric Williams,alors Premier Ministre de Trinidad et Tobago concluait dans un discours : "Il n'y aura bientôt plus de Caraïbéens dans la Caraïbe". Pourtant ,jusqu'à ce jour ,aucun gouvernement de la Caraïbe -Cuba excepté-n'a vraiment tenté d'infléchir l'accélération des émigrations constatée depuis le début des années 1950 . Au contraire ,les politiques de laisser-faire,voire d'encouragement à l'émigration suivies , ont été des politiques "d'émigration-soupape de sécurité" ayant pour objectif de réduire la pression démographique et de soulager les marchés de l'emploi , tout en aidant au maintien du statu quo politique et social et en permettant de récolter de précieuses devises étrangères via les envois de fonds des émigrés , le tout justifié par les possibilités de promotion individuelle offertes par l'émigration .

En fait , l'émigration caraïbéenne est d'abord l'une des composantes des échanges de biens et services et des facteurs de production entre la Caraïbe et les métropoles . Elle est aussi, l'une des expressions parmi d'autres des déséquilibres fondamentaux qui caractérisent les économies et sociétés caraïbéennes et qui résultent: de leur dépendance , de leur sous-développement , et de leur aliénation . Le problème est que , depuis les abolitions de l'esclavage au milieu du 19^e siècle , l'émigration est restée,tant au niveau collectif qu'individuel,la principale réponse d'adaptation à ces déséquilibres ,en particulier au manque d'emplois résultant de l'incapacité,voire du manque de volonté,des plantocraties toujours dominantes de créer un nombre d'emplois suffisants pour une population en expansion rapide - 3,5 millions en 1840 , 10 millions en 1920 , 30 millions en 1980 .

Facteur paradoxalement aggravant,les peuples caraïbéens se sont réappropriés colectivement la liberté de migrer dont ils avaient été privés pendant l'esclavage . L'émigration est ainsi devenue pour les Caraïbéens une manière de vivre , tout à la fois obligation de chercher ailleurs l'emploi et la dignité refusée

sur place et revanche sur les métropoles ,traite à rebours et colonisation à l'envers ,déracinement et affirmation de soi... à l'extérieur .

Dans ce contexte d'ambivalence , les effets sur le développement économique des sociétés caraïbéennes de cette émigration qui ne semble pas devoir s'arrêter - notamment ses effets à long terme - n'ont guère suscité d'intérêt jusqu'à tout récemment . Les migrations restent toujours avant tout, une affaire de police , et en particulier d'expulsions des indésirables -illégaux ou réfugiés économiques selon les points de vue -y compris dans la région, en dépit des professions de foi caraïbéaniste des uns et des autres .La question des rapports entre émigration et développement économique , ou encore la question de savoir si l'émigration n'est qu'une simple soupape de sécurité , ou plutôt un handicap au développement ,est pourtant fondamentale pour le futur des sociétés caraïbéennes , et il n'est que plus que temps qu'on s'y intéresse sérieusement .

ECHANGE RECIPROQUE OU ECHANGE INEGAL ?

L'émigration peut d'abord s'analyser comme le transfert "naturel" d'un facteur abondant : la main-d'oeuvre , dans un pays vers un autre pays qui en manque , mais qui dispose de capital. La perte des coûts d'élevage et d'éducation de l'émigrant est compensée par l'envoi de fonds dans le pays de départ , doublé le cas échéant de transferts de capitaux par les pays d'accueil.Par ailleurs ,la perte de la force de travail des émigrés pour les pays de départ ne pose pas de problèmes,au contraire, puisque la plupart des émigrants auraient été en chômage ou sous employés s'ils n'avaient pas émigré.

Ce schéma qui implique que les l'émigration a plutôt des effets positifs sur les pays de départ , peut plus ou moins s'appliquer aux migrations essentiellement intra-régionales qui ont dominées la période 1840-1920 .En effet., ces migrations , essentiellement temporaires et masculines de travailleurs non qualifiés ont non seulement aidé les pays de départ a réduire leurs excédents de main-d'oeuvre -notamment à partir des années 1880 quand les économies sucrières des petites îles entrent en crise-mais en outre elles se sont accompagnées d'importants transferts de fonds et de rapatriements des économies des migrants au moment de leur retour .

Les émigrations récentes,essentiellement dirigées vers les métropoles sont de nature différente .Elles sont en effet massives -près de 4,5 millions de Caraïbéens ont quitté leur pays entre 1950 et 1980 (1)-largement définitives,et elles comprennent de fortes proportions de travailleurs qualifiés ,voire hautement qualifiés .Ces caractéristiques sont largement le résultat des politiques d'immigration et des critères de sélection des immigrants adoptés par les pays d'accueil -notamment les Etats-Unis et le Canada- sans consultations évidemment avec les pays de départ . De manière intéressante ,l'insuffisance des débouchés légaux à l'émigration par rapport à la demande émigratoire,a été contournée par le développement de l'immigration illégale dans les métropoles comme dans certains pays de la Caraïbe. Ainsi ,au

début des années 1980, les illégaux caraïbéens pouvaient être estimés à 1 million environ, pour l'essentiel aux Etats-Unis (2).

Finalement, pour la fixation des volumes et des caractéristiques de leurs émigrants, comme d'ailleurs en ce qui concerne l'importance des transferts de capitaux et même des envois de fonds de leurs émigrés, les pays de la Caraïbe sont entièrement dépendants du bon vouloir d'acteurs situés dans les métropoles. La seule liberté dont ils disposent reste celle de laisser partir leurs illégaux - tout en refusant ceux des autres - et l'échange de facteurs de production évoqué plus haut apparaît plus comme un échange inégal qu'un échange réciproque.

EFFETS POSITIFS OU NEGATIFS SUR LE DEVELOPPEMENT ?

Il paraît logique à priori, de supputer que l'émigration au départ de pays affligés de taux de chômage importants contribue à diminuer celui-ci, sinon à en empêcher la progression, et peut ainsi favoriser le développement, ne serait-ce qu'en réduisant les tensions sociales. Il est évidemment difficile d'imaginer ce que seraient aujourd'hui les divers pays de la Caraïbe, si les émigrations massives de ces trente dernières années n'avaient pas eu lieu. Pourtant, les pays de la région n'ont été épargnés, ni par d'importants troubles sociaux, ni même par les révolutions, et surtout, le chômage et le sous-emploi y restent partout massifs. En fait, si dans certains pays, le chômage est aujourd'hui aussi important qu'il y a une trentaine d'années, dans nombre d'autres pays, il a considérablement augmenté au cours des années 1970, en dépit d'émigrations importantes, et sans que cela ait nécessairement réduit de manière importante le sous-emploi (3 et 4).

Les envois de fonds des émigrés constituent le second avantage majeur le plus souvent mentionné, attaché à l'émigration. Ces envois représentent effectivement pour plusieurs pays 10% environ, voire plus, de leurs exportations, et ils contribuent évidemment, non seulement à améliorer le niveau de vie des proches restés au pays, mais aussi, souvent, à assurer leur subsistance (5). On peut se demander cependant, si ces "recettes d'émigration" favorisent à terme le développement des pays de départ. Tout d'abord, ces recettes varient considérablement d'une année à l'autre - c'est le cas en particulier de ces dernières années. Ensuite, elles sont dans leur quasi-totalité utilisées, soit pour l'achat de biens de consommation, soit pour l'amélioration ou la construction d'une maison, ce qui se traduit largement par des importations supplémentaires. Enfin, les envois de fonds au pays sont d'autant plus importants que la migration est courte ou récente, ou encore que les liens avec le pays d'origine sont toujours très forts, doublés le cas échéant d'une intention de retour proche. Or, tel que noté plus haut, l'émigration caraïbéenne de ces trente dernières années est largement une émigration définitive. Ceci signifie, qu'au fur et à mesure que les anciens émigrés s'établissent avec leur famille, leurs envois diminuent, et que le maintien des "recettes d'émigration" nécessite le départ de nouveaux émigrants (6).

Ainsi, les politiques d'immigration des pays d'accueil, les

structures d'accueil que constituent dans ces pays les communautés d'émigrés, la persistance d'un chômage et d'un sous-emploi important dans les pays de départ, les politiques de laisser-faire suivies par ces pays, tout se combine pour faire des émigrations caraïbéennes actuelles un processus auto-entretenu. Ces émigrations sont évidemment d'autant plus massives que l'économie locale est peu diversifiée ou stagnante, ou encore que le pays est affecté par des troubles politiques. Ainsi entre 1970 et 1980, pas moins de 11 pays de la région ont "perdu" par émigration 15% ou plus (1 personne sur 6 au moins) de leur population de 1970. Il s'agit de : Jamaïque, Guyana, Grenade, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, Dominique, Saint-Kitts-Nevis, Belize, Suriname, Guadeloupe et Martinique, dont les populations totales ont en conséquence plus ou moins stagné, voire dans certains cas diminué.

Les deux obstacles majeurs au développement économique des pays de la région les plus souvent cités sont, d'une part le manque de cadres et d'entrepreneurs, et d'autre part, le manque de capitaux. Or, non seulement l'émigration de personnes qualifiées prive les pays de la région de cadres dont ils ont besoin - mais à qui ils ne sont pas nécessairement capables d'offrir des conditions de travail adéquates - mais en outre, l'émigration ne leur procure pas non plus la contrepartie en capital qu'ils pourraient espérer, ne serait-ce qu'en remboursement des frais d'éducation qu'ils ont supporté.

Au total, les émigrations caraïbéennes massives de ces trente dernières années n'apparaissent ni comme un pis-aller, ni comme une nécessité temporaire. Elles apparaissent plutôt, comme un facteur qui retarde, voire empêche, les nécessaires adaptations socio-économiques et politiques qui, en leur absence, pourraient s'opérer. En rendant ces adaptations moins nécessaires, la poursuite des émigrations massives actuelles pourraient ainsi compromettre et non pas stimuler les chances de développement des pays de la région (7). Le problème est que, peuples en perpétuel mouvement, nouveaux colonisateurs des métropoles, les peuples caraïbéens sont aussi complices de ces émigrations, et par la même, les otages de leurs émigrations.

QUELLES SOLUTIONS ?

Il n'y a évidemment aucune solution miracle immédiate aux déséquilibres actuels auxquels sont confrontés les économies de la Caraïbe. Par conséquent, sauf à envisager une fermeture stricte des frontières à la cubaine, les émigrations caraïbéennes sont à appeler à continuer, pour un certain temps du moins. La mise en oeuvre combinée de plusieurs politiques est néanmoins susceptible de permettre de réduire à terme l'émigration, et de réduire ses effets négatifs.

Il faut reconnaître tout d'abord qu'aucune des stratégies de développement suivies dans la région depuis la fin de la seconde guerre mondiale : industrialisation par invitation, recherche de l'auto-suffisance et développement des activités d'import-substitution, intégration régionale, n'ont véritablement donné la priorité à l'emploi, en dépit des déclarations d'intentions. La recherche d'une plus grande diversification et d'une intégration

économique réelle doit certainement être poursuivie .Toutefois, en matière de diversification, le développement d'activités à haute intensité de main-d'oeuvre moyennement qualifiée , à côté d'activités à haute intensité de connaissances, devrait être plus systématiquement recherché et promu que cela n'a été le cas dans le passé.Ceci pourrait en effet contribuer à permettre une meilleure rétention de la main-d'oeuvre dans la région ,en particulier celle de la main-d'oeuvre qualifiée.Cette stratégie devrait être articulée ,sinon intégrée , au niveau régional,et elle suppose également,pour atteindre l'objectif de rétention mentionné plus haut, un minimum de circulation des personnes et des travailleurs dans la région.

Du côté de l'offre de main-d'oeuvre ,en l'absence de poursuite des baisses de la fécondité observées ces dernières années dans la plupart des pays de la région, la Caraïbe se condamne à continuer à faire ,élever ,éduquer ses enfants pour le mieux-être des métropoles.La jeunesse des populations caraïbéennes actuelles leur garantit ,en l'absence d'émigration, une croissance démographique importante ,même si leur fécondité venait à atteindre des niveaux très bas.A l'inverse ,la poursuite de l'émigration,même lorsque la fécondité reste élevée,risque de conduire ,notamment pour les pays les plus petits,à un déclin démographique très rapide et à un vieillissement prononcé (8).Le génocide éventuel des populations caraïbéennes risquedonc bien , comme l'indiquait Eric Williams,de venir de la poursuite des émigrations actuelles ,et non comme on le pense souvent de niveaux de fécondité "trop bas".L'accompagnement des baisses de fécondité déjà amorcées devrait donc être poursuivi par des programmes appropriés non coercitifs,comme doivent être poursuivies la réduction de la mortalité et de la morbidité,et la recherche de la maîtrise de l'émigration.

Concernant l'émigration elle-même diverses propositions ont été faites pour en accroître les bénéfices (9).Ainsi, il devrait être possible aux économies caraïbéennes de mieux profiter des marchés importants que constituent les communautés d'émigrés à l'étranger.Une plus grande diversité des formes d'émigration devrait être également recherchée, en particulier celles garantissant soit des envois de fonds élevés -émigrations saisonnières ou de courte durée - soit le retour,notamment de ceux ayant acquis une formation ou une expérience professionnelle intéressante . Il a même été proposé de créer des banques destinées à recevoir une partie des envois de fonds des émigrés en tentant d'intéresser ceux-ci à la mise sur pied de projet de développement dans leur pays ou région d'origine.

Aucune de ces propositions n'est facile à mettre en oeuvre. Elles supposent en effet à la fois , la réalisation d'accords avec les pays d'accueil,l'appui de diverses agences de coopération multilatérale et bilatérale, une réelle concertation et coopération régionale ,et bien sûr l'adhésion des intéressés - émigrés et non migrants . Au moins, conjointement avec les autres "solutions" évoqués précédemment ,elles peuvent constituer le point de départ de véritables politiques migratoires ,intégrées aux stratégies de développement ,préférables en tout état de cause aux politiques de négation du fait émigratoire que constituent les politiques de laisser-faire actuelles.

EN GUISE DE CONCLUSION...

Les enjeux de société que posent aux peuples caraïbéens leurs émigrations, vont bien au delà de leurs conséquences économiques.

Certes ,la constitution de larges zones transnationales et transcontinentales de culture caraïbéenne , résultant de l'émigration , n'est pas forcément une mauvaise chose en soi.Mais,à ce jeu là ,qui peut dire ce que seront les divers pays de la Caraïbe dans 20 ou 50 ans ,compte tenu notamment de la deuxième révolution communicationnelle-après celle résultant du développement des transports aériens-que constitue la diffusion en direct ,via satellites, des programmes de télévision nord-américains ,qui viennent aujourd'hui offrir en quelque sorte, l'émigration à domicile .

Pour de nombreux pays de la région ,le risque existe, que d'ici quelques décades ,ils ne soient plus que des lieux de vacances ,y compris pour les " négropolitains ", doublés d'espèces d'hospices de vieillards composés de ceux d'entre nous qui ne seront pas morts ,de ceux de nos enfants qui ne seront pas partis ou qui seront revenus ,plus le cas échéant de retraités fortunés venus des métropoles . Dans ce cas ,il est vrai , la question du développement des pays concernés , ne serait plus une question d'actualité .

Mais ,tout ceci n'était qu'un excercice de science fiction, et non pas une prédiction .

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- (1) GUENGANT Jean-Pierre: Les migrations caraïbéennes depuis 1950, des évolutions inattendues - Centre d'Etudes et de Recherche Caraïbéennes (CERC), Université Antilles-Guyane. Revue du CERC NO 1, Pointe à Pitre , 1984 .
- (2) GUENGANT Jean-Pierre: Evolutions démographiques et politiques de population dans la Caraïbe - ORSTOM , Division de la population des Nations-Unies , Pointe à Pitre , New-York 1985 .
- (3) GUENGANT Jean-Pierre et DOMENACH Hervé : Surplus de main-d'oeuvre et politiques dans divers pays de la Caraïbe - CARE (Centre Antillais de Recherches et d'Etudes) NO 9 , Editions Caraïbéennes , Paris , avril 1982 .
- (4) GUENGANT Jean-Pierre : Caribbean Population Dynamics , Emigration and Fertility Challenges - Conference of Caribbean Parliamentarians on Population and Development , Barbados , June 14-16 , 1985 .
- (5) MARSHALL Dawn : Migration and Development in the Eastern Caribbean , in Migration and Development in the Caribbean , the Unexplored Connection , edited by Robert A. PASTOR - Westview Special Studies on Latin America and the Caribbean , Boulder and London , 1985 .
- (6) PALMER R.W : Caribbean Dependence on the United States Economy - Praeger , New York , 1979 .
- (7) PASTOR Robert A. : The Policy Challenge , in Migration and Development in the Caribbean - Westview Special Studies on Latin America and the Caribbean , Boulder and London , 1985 .
- (8) GUENGANT Jean-Pierre : Population and Development in the Caribbean , A Demographic Survey - Inter-American Parliamentary Group on Population and Development , New York , 1985 .
- (9) PASTOR Robert A. and ROGERS Rosemarie : Using Migration to Enhance Economic Development , Three Sets of Proposals , in Migration and Development in the Caribbean - Westview Special Studies on Latin America and the Caribbean , Boulder and London , 1985 .

Guengant Jean-Pierre. (1986)

Les émigrations caraïbéennes : soupape de sécurité ou handicap au développement

Pointe à Pitre : ORSTOM, 7 p. multigr

Les Pays Caraïbéens Acteurs ou Spectateurs de leur Développement : Colloque Economique, Pointe a Pitre (GLP), 1986/08/02.